

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26-2026
DU 27 AVRIL 2026**

Nombre de Conseillers :

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

L'an deux mille vingt six

Le 27 avril à 19 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne,
AUDOUIN Anne, TRANQUARD Jérôme, HUCHET Pierrette, MARTIN
Frédéric, BOUTIN Jean-François, DUMON Christelle, CHARDAC Jasmine,
LEBAS Julie , de LONGCAMP Laurence, GUILLEN Angel

ETAIENT ABSENTS : REVIDON-AUDRY procuration à RAICHINI
Patricia, BROUDICHOX Serge procuration à VEYSSIERE Fabienne,
BORDAS Christian procuration à AUDOUIN Anne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François BOUTIN a été
désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION 26-2026 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026

Le Maire,

Après examen des demandes de subventions pour l'année 2026 reçues en mairie,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les sommes suivantes :

- Anciens Combattants	100,00 €
- Association Communale Chasse	600,00 €
- Cercle de l'Amitié (3 ^{ème} âge)	300,00 €
- Gymnastique Volontaire	600,00 €
- Parents d'Elèves RPI	200,00 €
- Coopérative scolaire Petit-Palais	150,00 €
- Tendons la Main	300,00 €
- Donneurs de sang	150,00 €
- Les petits pas du palais	300,00 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers du Libournais	150,00 €
- Fête Palais Fous (Comité des Fêtes)	1 500,00 €
- GRHAC Coutras	150,00 €
- La Palette Palaisienne	150,00 €

Cette dépenses sera imputée au compte 65748.

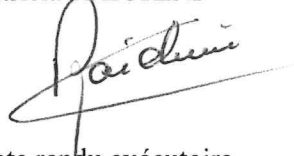
Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ; informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire

Patricia RAICHINI



Acte rendu exécutoire

Le 30 avril 2026

Publié ou Notifié

Le 30 avril 2026

Le secrétaire de séance

Jean-François BOUTIN

